

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 MAI 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 13 mai 2019 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère
M^{me} Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 9 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

19-05-90

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

19-05-91

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2019

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2019 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

19-05-92

5. Fondation québécoise du cancer – Don 2019

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds dans le but d'offrir des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes d'un cancer ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2019 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-93

6. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des québécois

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc, au montant de 220 \$ plus les taxes applicables, concernant des souhaits pour la Fête nationale des québécois dans l'édition du 20 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-94

7. Publicité pour le Vélo sur la Rivière – Journal l'Annonneur

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonneur est de mise, pour l'édition du 20 juin 2019, afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région ;

CONSIDÉRANT que le coût de la publicité est de 235 \$ pour le journal l'Annonneur (1/3 de page en couleur), le tout plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-95

8. Le groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst et autoriser un paiement de 1 149,75 \$ à leur nom ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 « CSST-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-96

9. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda

CONSIDÉRANT que l'école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l'agenda scolaire 2019-2020 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50 \$ au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d'envoyer le paiement à l'École Vincent-Lemire ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-97

10. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 09 mai 2019 par la firme Hébert Marsolais Inc. ;

CONSIDÉRANT que madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, a expliqué les principaux points des états financiers à la séance du conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2018 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Hébert Marsolais Inc. et déposé par la secrétaire-trésorière.

19-05-98

11. Achat d'un tracteur Kubota – Signature du contrat

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a invité deux (2) soumissionnaires pour l'achat d'un tracteur ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

- | | |
|------------------|-----------------------------|
| ➤ Kubota | 91 777,64 \$ taxes incluses |
| ➤ Groupe Agritex | 93 945,62 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaires conforme est Kubota ;

CONSIDÉRANT que le montant net après le remboursement des taxes est de 83 805,22 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut affecter la réserve terrain de 70 000 \$ pour le paiement, et prendre 15 000 \$ dans le fonds de roulement pour le solde du paiement pour le tracteur, ainsi que pour les immatriculations et les assurances ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 59-150-06-000 « Réserve Terrain » un montant de 70 000 \$ et au poste budgétaire 54-161-20-000 « Fonds de roulement » un montant de 15 000 \$ à remettre en 2020.

19-05-99

12. Les Entreprises Pierreville Ltée – Paiement pour les travaux excédentaires de l'hiver 2019

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Pierreville Ltée ont effectué des travaux supplémentaires pour le déneigement de l'hiver 2019 et que le montant s'élève à 5 705,75 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement de cette facture ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-330-00-443 « Déneigement chemins d’hiver » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-100

13. Demande à la CPTAQ – M. Michel Courchesne

CONSIDÉRANT qu’une demande d’autorisation pour M. Michel Courchesne, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, pour les lots 5 288 459 et 5 288 456 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

19-05-101

14. Demande à la CPTQ – M. Gérard Lambert

CONSIDÉRANT qu’une demande d’autorisation pour M. Gérard Lambert, est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, pour le lot 5 288 111 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux règlements de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à compléter la demande telle que requise en conformité avec la présente recommandation et à la faire parvenir pour étude et approbation à la CPTAQ.

19-05-102

15. Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier – Entériner le versement d’un don

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé un paiement de 5 000 \$ à la Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier pour l’entretien de l’église comme monument historique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’ENTÉRINER le paiement de 5 000 \$ au nom de la Fabrique de la Paroisse Saint-François-Xavier ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-05-103

16. Scierie Bois St-François inc. – Autorisation de signature de la convention

CONSIDÉRANT que la municipalité doit signer une convention avec la Scierie Bois St-François Inc. pour le changement des règlements demandés dans sa promesse d'achat du 63, rue Lacharité, conditionnellement à ce que l'achat de ladite propriété soit effectuée au plus tard le 30 septembre 2019, et suite à l'entrée en vigueur des règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le maire, Pascal Thérooux, à signer la convention au nom de la municipalité ;

D'ACHEMINER la présente résolution et la convention signée à notre procureur pour la suite du dossier et pour transmission au procureur de la scierie.

AVIS

17. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 04-2019 sur la salubrité et l'entretien des bâtiments

La conseillère Nathalie Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 04-2019 sur la salubrité et l'entretien des bâtiments.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

AVIS

18. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 05-2019 abrogeant le règlement numéro 05-2018 portant sur les nuisances

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 05-2019 abrogeant le règlement numéro 05-2018 portant sur les nuisances.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

AVIS

19. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement de zonage numéro ZO-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 concernant les plans de zonage numéro 1 et 2

La conseillère Anny Boisjoli donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement de zonage numéro ZO-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 concernant les plans de zonage numéros 1 et 2.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet et joint au présent avis de motion.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-05-104

20. **Adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2019 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 concernant les plans de zonage numéros 1 et 2**

CONSIDÉRANT QU'une situation conflictuelle s'est révélée, relativement à une trop grande proximité entre une propriété résidentielle située sur la rue Lacharité et les installations de la Scierie Bois St-François inc. situées entre cette rue et l'emprise du CN, et d'où émanent bruits et vibrations excessifs ;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique affecte particulièrement et de façon dramatique, la propriété du 63, rue Lacharité ;

CONSIDÉRANT QUE pour régler ce conflit, les propriétaires de la scierie offrent de se porter acquéreur de ladite propriété résidentielle ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est conditionnelle à une modification du zonage qui aurait pour effet de faire passer la propriété résidentielle visée, de la zone H-9 où elle se trouve, à la zone I-4, soit celle où se situe la scierie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge cette condition acceptable et n'entrevoit pas d'effet indésirable comme résultat d'une telle modification ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 13 mai 2019 conformément aux dispositions du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est décrété, ordonné et statué par le présent règlement comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 est modifié par le présent règlement.

Article 3

Les plans de zonage numéros 1 et 2 de l'annexe « A » sont modifiés par le fait de soustraire de la zone H-9 le lot 5 288 950 affichant le numéro civique 63, rue Lacharité, pour l'inclure dans la zone I-4.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 afin de le soumettre pour consultation lors d'une assemblée publique à être tenue par le conseil municipal et présidée par le maire ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE ladite assemblée se tiendra le 10 juin 2019, à compter de 19h00 à la salle du conseil située au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac ;

QU'une copie du projet de règlement ainsi que les cartes des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité.

19-05-105

21. Appel d'offres pour le pavage d'une partie de la rue Lacharité et d'une partie du rang Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire refaire une partie du pavage de la rue Lacharité et une partie du pavage du rang Sainte-Anne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER monsieur Marcel Niquet, inspecteur, à effectuer la conception des plans et devis ;

D'AUTORISER Madame Peggy Péloquin, directrice générale, à publier l'appel d'offres sur le site SEAO et dans le journal l'Annonneur.

19-05-106

22. Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Contribution

CONSIDÉRANT que la Garde Côtière Auxiliaire demande un appui financier afin d'assurer la continuité de leurs opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 100 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-107

23. SOCAN – Paiement de la licence requise pour les Jeudis en chansons de 2018

CONSIDÉRANT qu'une licence de la SOCAN est obligatoire lorsqu'il y a la tenue d'un évènement avec interprétation des chansons de divers auteurs ;

CONSIDÉRANT que les Jeudis en chansons de 2018 était un évènement qui devait avoir cette licence en guise de paiement des droits d'auteurs ;

CONSIDÉRANT que pour cet évènement la licence est au tarif de 35 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER ce paiement à la SOCAN ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-493 « Réceptions » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-108

24. Clôture Expert – Achat et installation de trois (3) mâts

CONSIDÉRANT que Clôture Expert offre ses services pour l'installation et le matériel de trois (3) mâts de drapeau au montant de 5 037 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Ameublement et équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-05-109

25. Kubota Drummondville – Achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT que Kubota Drummondville nous a présenté une soumission pour l'achat d'une génératrice au montant de 8 172,75 \$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une subvention de 10 000 \$ du 911 concernant le volet 2 des programmes du plan des mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 « Ameublement et équipement » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

27. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

28. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nathalie Gamelin, monsieur le conseiller, Jean Duhaime, ainsi que monsieur le maire, Pascal Thérout, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit la bibliothèque, l'OMH ainsi qu'un résumé des divers projets municipaux.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-05-110

29. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2019

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7371	Accommodeur St-François (Essence - Avril)	236.18
7372	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Bibliothèque)	172.46
7373	Antonio Moreau (Fournitures de travail)	261.83
7374	Boivert Marine (Siège pour ponton)	231.24
7375	D.J. Maintenance (Entretien centre comm. avril 2019)	318.18
7376	Dufault Gérard (Déneigement - Postes et usine)	30.00
7377	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les) (Entretien usine)	1 207.87
7378	Equipements Raydan (Location machinerie)	79.68
7379	Eurofins Environex (Analyse usine)	150.16
7380	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Avril)	16.00
7381	Gamelin Jean-Guy (Réparation d'une chaise)	90.00
7382	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Avril)	335.00
7383	Garage Michel Nadeau (Batterie pour camion)	232.24
7384	Groupe Accisst inc. (Renouvellement annuel)	1 149.75
7385	Kemira Water Solutions canada inc. (Alun-Usine)	5 938.32
7386	Métro Rouillard et frères inc. (Fournitures)	12.77
7387	Michon Yvon et Alex (Peinture maison jeunes et biblio)	2 921.39
7388	MRC de Nicolet-Yamaska (Formation Pascal)	205.55
7389	Groupe 132 inc. (Rapiéçage avril 2019)	3 511.34
7390	Plomberie Pierre Vallée & fils inc. (Entretien centre comm.)	382.87
7391	Quincaillerie Yamaska (Crochets et pantalons)	429.78
7392	Régie incendie (Inter. 8 M-V, 18 de l'anse, Visite prévention)	2 662.88
7393	Régie gestion des matières résiduelles (Bacs supplémentaires)	2 715.04
7394	Remorquage P.Verville (Location nacelle et divers travaux)	2 032.70
7395	Stantec expert-conseil ltée (Honoraires infrastructure égout)	8 335.69
7396	Techni-Consultant inc. (Hon. appel d'offres travaux TECQ)	3 046.84
7397	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	80.00
7398	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mai)	25.00
7399	Régie incendie Pierreville (Quote-part - Mai)	23 634.50
7400	Ferme Alexis inc. (Déneigement chemins d'hiver - 5/5)	19 775.70
7401	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mai)	15 103.02
7402	Hébert Marsolais inc. (Audit 2018 - Facturation progressive)	2 242.01
	TOTAL DES CHÈQUES	97 565.99

COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT

		MONTANT
97	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	104.32
98	ADN Communication (Tarification de base avril)	50.41
99-100	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Février-Mars)	3 344.64
101-102	Bélangier Sauvé avocat (Honoraires avril 2019)	2 359.33
103-104-105	Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)	307.91
106-107	Emco (Asphalte froide)	1 040.02
108	GDG Environnement (Mouches noires 30%)	61 920.03
109	Logesco informatique (Brancher antenne)	804.26
110-111	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	8.51
112	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Avril)	9 757.96
113	Théroux Pascal (Frais cellulaire - Février 2019)	469.60
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	80 166.99

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7362	Centre d'action Bénévole (Don - Journée des bénévoles)	150.00
7363	Municipalité de Pierreville (Comité des loisirs - Fête Nationale)	600.00
7364	Comité des loisirs (Don - Tournoi de soccer)	1 000.00
7365	Fabrique Saint-François-Xavier (Soutien)	5 000.00
7366	Annonceur (L') (Publication cahier affaire)	80.48
7367	Allard Lisette (Drapeaux du Québec (2))	90.00
7368	Petite Caisse (Eau, fournitures, analyse usine, repas formation)	257.90
7369	Société canadienne des postes (Frais - Bulletin avril et écocentre)	270.19
7370	Jobin Cynthia (Remboursement dépenses Bibliothèque)	376.48
PPA	Lafrenière Hélène (Remboursement - Achat de livres)	49.76
PPA	Visa Desjardins (Repas, achat fournitures de travail)	520.22
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	886.39
PPA	Union-vie (Ass.collective - Avril et Mai)	3 190.58
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril)	1 946.03
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Avril)	4 979.64
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Avril)	78.16
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux (Cot. - Avril)	1 602.00
PPA	Hydro-Québec (Éclairage public et édifices - Avril)	10 233.63
	TOTAL DES CHÈQUES	31 311.46
	 DÉBOURSÉS AVRIL 2019	
	Salaires Avril 2019	11 700.96
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	11 700.96

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité ;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés ;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2019 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2019 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

30. Période de questions

- Fondation Santé Bas-Saint-François
- Démarches pour permis de feu
- Fosse septique à l'île-Saint-Jean
- Ferme de M. Gérard Lambert dans le rang du Bois-de-Maska
- Dossier Fabrique et Cercle de fermières
- Panneau d'interdiction de stationnement sur la rue Lachapelle
- Livres des histoires de municipalités à la bibliothèque

31. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-05-111

32. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 21h12.

Pascal Théroux
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière